

Décision

Générale

colonial

Décision n° 958 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 958

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdallah Ahmed Saïd est licencié pour négligence dans son service, à partir du 31 juillet 1946. La présente décision ne donne droit à l'intéressé à aucune indemnité de licenciement ni aucun préavis.